

Le Triton crêté

(*Triturus cristatus*)

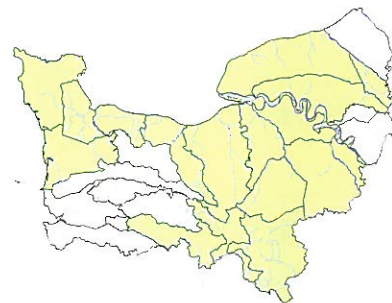


© S. GAUDIN - CRPFCA

RECONNAISSANCE – INDICES DE PRÉSENCE

Le Triton crêté est un amphibien de grande taille. Il est présent en France surtout en plaine, au nord d'une ligne La Rochelle/Grenoble. Aussi, en Normandie le Triton crêté est une espèce largement présente.

Le Triton crêté se trouve principalement au sein de zones bocagères avec prairies, mais est également connu en milieu forestier. L'espèce fréquente l'ensemble des milieux aquatiques, mais les mares restent son habitat de prédilection.



Description

• **Identification** - Le Triton crêté est une espèce d'assez grande taille à la peau toujours verruqueuse, de teinte brune à tâches noires et piquetée de points blancs nacrés sur les parties latérales de la tête. Il présente également en face ventrale une coloration jaune et noire qui le distingue nettement du Triton alpestre (orange uniforme) ou marbré.

Il est caractérisé par un dimorphisme sexuel très net au printemps puisque les mâles arborent une crête dorsale et sur le dessus de la queue, mais uniquement sous l'eau : seule une trace en rappelle la présence en phase terrestre.

• **Biométrie** - Taille adulte : de 13 à 17 cm le plaçant dans les trois grandes espèces de tritons vivant en Europe de l'Ouest et de taille supérieure à 10 cm - Poids moyen : de 7 à 15 g - Les femelles sont plus robustes que les mâles qui ont également une queue plus mince.

• **Comportement** - Les jeunes et adultes hibernent d'octobre à mars dans des galeries du sol, sous des pierres ou des souches. Durant cette période ils ne se nourrissent pas. L'été, des concentrations d'individus peuvent être observées dans les zones humides.

La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 3 ans en moyenne pour une espérance de vie supérieure à 10 ans. Les adultes se rendent aux mares de reproduction au printemps où les mâles effectuent une parade sexuelle longue et complexe devant les femelles. La fécondation a lieu ensuite et la femelle n'effectue qu'une seule ponte par an. Les œufs (entre 200 et 300) sont déposés un à un et cachés sous les feuilles repliées de plantes aquatiques.

• **Cycle de vie** - Après la phase embryonnaire qui dure environ 15 jours au sein des œufs déposés individuellement, les larves carnivores de 10 à 12 mm éclosent et peuvent atteindre jusqu'à 10 cm de long suivant leur stade de développement. Elles sont caractérisées par des houppes branchiales situées de part et d'autre de la tête et sont aisément reconnaissables en fin de vie larvaire.

• **Indices de présence** - L'espèce ne possède aucune émission sonore caractéristique. La présence du Triton crêté adulte et de ses larves est à prospecter dans les mares au printemps et en été. En dehors de cette recherche active, ses mœurs sont nocturnes et essentiellement terrestres. Capturé en phase terrestre, il se jette sur le dos, ferme ses yeux et se tient ainsi pendant 10 secondes.

Intérêt écologique



• Le Triton crêté est une espèce protégée au niveau national et européen. Il est inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats. Il est par ailleurs cité à l'Annexe II de la convention de Berne (liste des espèces de faune strictement protégées).

• En Normandie : l'espèce est mentionnée dans 16 ZNIEFF et 10 sites Natura 2000 en Basse-Normandie et 2 ZNIEFF et 6 sites Natura 2000 en Haute-Normandie. Il est assez courant, notamment dans l'Orne.

Habitat de l'espèce

■ Le Triton crêté fréquente des milieux terrestres plutôt ouverts ainsi que les bordures de champs et les milieux forestiers. Il affectionne particulièrement la trame du bocage normand.

■ Les mares restent son habitat de prédilection : elles doivent être assez vastes, relativement profondes (entre 0,5 et 1 m), pourvues d'une végétation dense et bien ensoleillées pour que l'espèce les fréquente. De plus, il apparaît important qu'au moins une partie de leur berge soit en pente douce, afin de permettre les déplacements du Triton.

■ Il est le prédateur de larves, œufs, insectes, vers et mollusques qu'il trouve aussi bien dans l'eau que sur la terre ferme.

■ En période estivale, les adultes et jeunes se protègent de la sécheresse en s'enfouissant dans la végétation où ils vivent alors en vie ralentie.

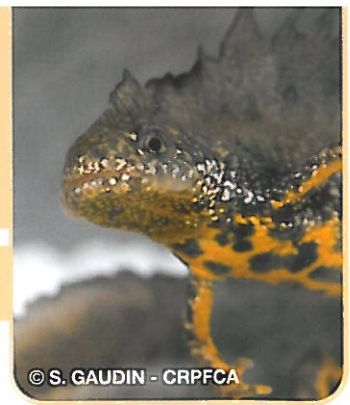


© S. GAUDIN - CRPFCA

Le Triton crêté

Le Triton crêté

(*Triturus cristatus*)



© S. GAUDIN - CRPFCA

GESTION DE L'ESPÈCE

Objectif général de gestion

Maintenir des espaces forestiers diversifiés dans les massifs où l'espèce est connue, ces espaces lui offrant une variété de milieux aquatiques (mares, sources, fossés, bordures d'étangs, ...) en connexion avec des milieux ouverts.

Gestion sylvicole

Le Triton crêté est globalement indifférent aux modes de traitements forestiers et aux essences.

- Une gestion forestière maintenant à la fois des peuplements forestiers diversifiés, clairs et des milieux humides fonctionnels, offre une multitude de combinaisons favorables à l'espèce (conservation des milieux nécessaires à la phase de vie terrestre et à la reproduction).



FAVORISER

A ÉVITER

- Evolution homogène d'une grande partie des peuplements d'un massif forestier vers la futaie résineuse.



A PROSCRIRE

- Les empoisonnements des grandes mares en prédateurs voraces (Perche soleil et Salmonidés), qui contribuent à l'élimination des larves du Triton crêté.
- L'utilisation de tout produit agropharmaceutique dans les mares et à leur proximité immédiate.



Gestion sylvo-environnementale

Gestion environnementale

Actions à favoriser pour une gestion optimale de l'habitat

- Conserver un maillage de mares interconnectées et compatible avec les échanges entre populations (optimum de 4 à 8 mares au km²)
- Maintenir des éventuels fossés présents
- Eliminer ponctuellement l'excès de végétation sur les mares en fin d'automne. Une attention particulière devra être donnée à l'entretien des mares riches en végétation de manière à éviter leur eutrophisation.
- Conserver du bois mort et des pierres à proximité des mares.
- Proscrire toute pollution des zones humides et des mares forestière : élimination de l'utilisation de tout produit agropharmaceutique et ne pas y rincer ou vidanger le matériel forestier.
- Disperser les rémanents d'exploitation (fines branches) à plus de 10 mètres des mares ou ruiseaux.

